

## RELEVÉ DE DÉCISION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

18 OCTOBRE 2023

Monsieur Jérôme MOROGE, Président, Représentant titulaire de l'employeur, voix délibérative,  
Madame Marlène BONTEMPS, Représentante titulaire de l'employeur, voix délibérative,  
Madame Cécile HAVET, Représentante titulaire de l'employeur, voix délibérative,  
Madame Malika BENAZZOUZ, Représentante titulaire du personnel – CGT, voix délibérative,  
Madame Valérie OUECHTATI, Représentante titulaire du personnel – CGT, voix délibérative,  
Monsieur David KOWALSKI, Représentant titulaire du personnel – CGT, voix délibérative,  
Monsieur David PERRET, Représentant suppléant du personnel – CGT, voix délibérative

### Excusés :

Madame Maud MILLIER-DUMOULIN, Représentante titulaire de l'employeur, voix délibérative,  
Monsieur Sylvain BEAU, Représentant titulaire du personnel – CGT, voix délibérative,

### **Secrétaire de séance : Madame Malika BENAZZOUZ**

Ouverture de la séance à 09H00.

#### **1. L'approbation du procès-verbal du comité social territorial du 24 avril 2023**

Cette approbation est reportée au prochain CST de décembre.

#### **2. L'approbation des modalités organisationnelles liées à la création de la Commune Nouvelle « Oullins-Pierre-Bénite » et des impacts sur les postes ;**

Vote des représentants du personnel : Contre CGT à l'unanimité - 4

Vote des représentants de la collectivité : Approbation à l'unanimité - 3

#### **3. L'approbation dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle « Oullins-Pierre-Bénite » de la méthodologie de travail concertée entre les villes de Pierre-Bénite et Oullins en vue d'une convergence des différents régimes RH existants au sein des deux collectivités dans le cadre de la possible création de cette Commune Nouvelle ;**

Vote des représentants du personnel : Contre CGT à l'unanimité – 4

Vote des représentants de la collectivité : Approbation à l'unanimité - 3

Il est 10h30, Monsieur Morage clôt la séance.

Jérôme MOROGE

Président



Malika BENZAOUZ

Secrétaire de séance